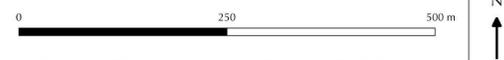


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
PAYS DE FONTAINEBLEAU
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE - PLANCHE EST

URBANISTES :
I. BERGER-WAGGEN - B. WAGGEN
C. MAFFRE - A. CHABLET
Services techniques de C.C.P.F.
16/08/17/2014

Approuvé le 24 novembre 2010
Dernière modification : 10 septembre 2020

- Limite communale
 - Limite de zone ou de secteur
 - Emplacement réservé
 - Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU
 - Espace boisé classé
 - Recul d'implantation Loi Barriès
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteur de plan de masse
 - Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)
- En application de l'article L123-1-5 7° du CU**
- Espace vert protégé
 - Espace vert protégé strict
 - Adres alignés
 - Bâtiment de qualité architecturale
 - Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale
 - Ruelles et impasses publiques ou privées
- En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme :**
- Servitude "Projet d'aménagement global"
 - Indication des hauteurs maximums, par secteur géographique, au sein de la zone L123-2
- À titre indicatif :**
- Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau - 2 juillet 1965
 - Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)
 - Bande de 50m de protection des Isières
 - Captage d'eau potable
 - Périmètre de protection d'un captage d'eau potable
 - Zone d'Aménagement Concerté
 - Secteurs affectés par le bruit
- AVERTISSEMENT**
Le report des servitudes a une valeur informative.
Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire.
CI : tableau des servitudes en annexe



N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.
B	Programme de logements comportant 50% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.
C	Programme de logements comportant 20% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F.

Liste des Emplacements Réservés		
N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cimetièr	Avon
4	Aménagement d'une place, chemin rural des Bellings	Avon
5	Aménagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Aménagement carrefour, haut de la rue de Changis	Avon
7	Aménagement d'un espace public boisé entre la rue Durand et la rue Bezout	Avon
8	Liaison douze, rue des Dîportés	Avon
9	Élargissement de la rue C. Marty	Fontainebleau
11	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.P.F.
12	Aménagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Breau	Fontainebleau
13	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.P.F.
14	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymer	C.A.P.F.
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (déjà prévue au PCS en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.P.F.
19	Liaison douze, Falanderie	Fontainebleau
20	Bouffiers, création d'un accès vial par la rue Royale	Fontainebleau
21	Bouffiers, création d'une liaison douze débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Léazard	Fontainebleau